



## LE PARC ROI BAUDOUIIN

*Une gestion différenciée pour des espaces très contrastés*

Le parc Roi Baudouin s'étire d'est en ouest dans la vallée du Molenbeek et constitue au nord-ouest de Bruxelles (commune de Jette) avec les marais et les bois qu'il relie, un ensemble de paysages semi-naturels et de zones plus récréatives.



### UN PEU D'HISTOIRE

Pour protéger ce qui constituait à l'époque une des dernières enclaves du paysage brabançon naturel dans l'agglomération bruxelloise, la Commune de Jette décida, en 1977, de créer un parc à partir des territoires non encore bâtis de la vallée du Molenbeek. Ce parc devait constituer une immense zone verte de plus de 100 hectares reliant le bois du Laerbeek, les marais de Jette et de Ganshoren, le Poelbos, le bois de Dieleghem et le bois du Sacré-Cœur.

Un espace vert qui, dans la configuration de l'agglomération, devenait au nord, le pendant du Bois de la Cambre et de la forêt de Soignes au sud et du parc de Woluwe et des parcs publics de cette vallée à l'est.

Vu l'ampleur de la tâche, la Région bruxelloise racheta l'ensemble des terrains envisagés pour la création du parc, donnant ainsi au projet une dimension régionale. Elle choisit aussi sa dénomination. Nous étions en 1980, année du cent cinquantième anniversaire de la Belgique, et le nom de « Parc Roi Baudouin » semblait tout indiqué.

La réalisation du chantier s'effectuera en trois phases (I, II et III) correspondant aux trois parties distinctes du parc. La première sera inaugurée en 1981, la seconde en 1983 et la troisième en 1989.



## DESCRIPTIF GENERAL : À CHAQUE PHASE, UN STATUT ET UNE AMBIANCE PARTICULIÈRE

### PHASE I

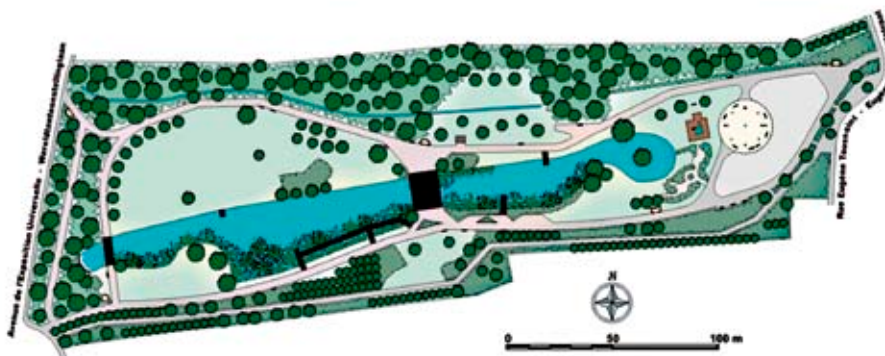
Cette première partie englobe le jardin du Sacré-Cœur et le fond de la vallée du Molenbeek. Son aménagement en a fait un parc paysager classique où alternent pelouses, étangs, massifs horticoles, bois et peupleraie. Dernier vestige du vivier du moulin à eau de l'abbaye de Dieleghem, l'étang est destiné à la pêche. Une piste cyclable, doublée d'une artère piétonne, relie l'avenue du Sacré-Cœur et la rue Eugène Toussaint pour se prolonger dans la deuxième phase du parc. Si certaines zones sont classées en site Natura 2000 (au sud et à l'est : la peupleraie et les parties boisées), d'autres ont été tout spécialement aménagées pour accueillir des fonctions récréatives (terrain de sport, plaine de jeux, installations pour le skate-board et les rollers...).



### PHASE II

Longue bande rectangulaire établissant la jonction entre la rue Eugène Toussaint et l'avenue de l'Exposition universelle, la seconde phase du parc Roi Baudouin fut décriée lors de son aménagement parce que le milieu existant (constitué de marécages et de potagers familiaux) avait été profondément bouleversé et artificialisé. Un étang parallèle au cours à ciel ouvert du Molenbeek, avait été créé pour recueillir les crues de ce dernier. En 1992, dans un souci écologique, ses berges furent restaurées pour y implanter une végétation aquatique typique et y recréer des espaces naturels observables à partir de pontons. Des pelouses et des massifs horticoles dessinent le décor dans lequel s'étire la pièce d'eau. La plaine de jeu se trouve en bordure de la rue Eugène Toussaint.

### PARC ROI BAUDOUI (phase II) - KONING BOUDEWIJNPARK (fase II)



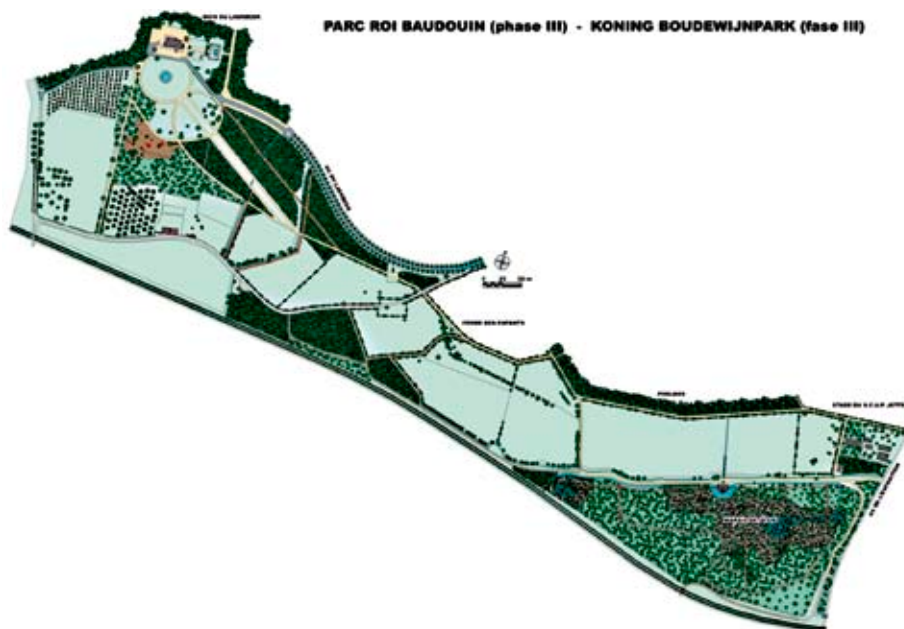
### PHASE III

L'aménagement de la troisième phase a fait l'objet d'un concours international organisé par l'Association belge des architectes de jardins et du paysage (ABAJP). Pour cette zone située entre l'avenue de l'Exposition universelle, à l'est et le bois du Laerbeek à l'ouest, mais aussi entre la voie de chemin de fer Bruxelles-Termonde au sud et l'hôpital AZ-VUB au nord, il était demandé de « valoriser un espace vert accessible au public sans en faire un parc urbain ». Le projet du lauréat, le bureau « Paysage » de Lille, s'est donc inscrit dans une optique de conservation, de restauration et de développement des caractéristiques écologiques du lieu.

Trois zones se partagent les 20 hectares du site :

- « Le parc ou la nature composée » : autour du chalet du Laerbeek, l'espace est aménagé dans l'esprit des compositions du 19<sup>e</sup> siècle.
- « La campagne ou la nature travaillée » englobe les prairies, le verger, les potagers, les champs cultivés et le bois.
- « Le marais ou la nature spontanée » concerne l'aménagement de la zone humide du marais de Jette, considérée comme une réserve naturelle.

Le site, aussi repris en zone Natura 2000, est parsemé de sources et sillonné de petits chemins pittoresques. Une plaine de jeux a été implantée non loin du chalet du Laerbeek.



### FAUNE ET FLORE REMARQUABLES

Parmi les biotopes particuliers du parc Roi Baudouin, signalons de riches marécages et surtout une roselière à glycérie aquatique où vivent des grenouilles, des tritons, des bruants des roseaux, des rousserolles effarvattes et de nombreux poissons. Des remblais ont été recolonisés par de nombreux saules et parmi ceux-ci des saules têtards si caractéristiques des lieux humides.

Des haies de noisetiers, de houx, d'aubépines, de prunelliers et de charmes bordent les chemins et les prairies pâturées, créant une réelle ambiance bocagère.

Beaucoup de vieux hêtres existent encore dans la première partie du parc, mais leur âge avancé commence à poser problème. L'ail des ours est également très répandu dans cette première phase.

Des aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), un catalpa (*Catalpa bignonioides*), un frêne pleureur (*Fraxinus excelsior f. pendula*), un peuplier blanc (*Populus alba*) et un tilleul argenté (*Tilia tomentosa*) font partie des nombreux arbres remarquables qui ont été recensés.



## PRINCIPE DE GESTION

Les parties récréatives et les pelouses sont gérées à la demande de Bruxelles Environnement-IBGE par une entreprise privée. Dans la troisième partie, les prairies sont entretenues par l'unique fermier de la capitale et par la ferme des enfants établie Petite rue Sainte-Anne.

Plusieurs milieux de haute et très haute valeur biologique dans les phases I et III du parc Roi Baudouin sont repris en « Zone spéciale de Conservation Natura 2000 ». Leur gestion est donc conditionnée par le statut de protection qu'impose ce type de classement.

Certaines parties du parc ont été drainées et asséchées au moment de son aménagement. Aujourd'hui, les drains commencent à se boucher. Pour éviter des travaux lourds et fastidieux, ces terrains à nouveau humides sont laissés en zone de fauche pour leur rendre leur statut primitif, mais aussi pour favoriser le développement de la biodiversité.

Le projet le plus important de Bruxelles Environnement-IBGE concernant le parc, est de rétablir le parcours à ciel ouvert du Molenbeek, là où il se déverse dans le collecteur, c'est-à-dire dans la Phase I et dans la moitié de la Phase II du parc. Le long de son cours, une végétation typique des fonds de vallées sera reconstituée. Pour aider les paysagistes dans cette tâche, un inventaire de la végétation du parc Roi Baudouin a été établi en 2002. Il servira de base pour la détermination des essences à replanter.

Dans la phase II du parc, un mur anti-bruit (levées de terres plantées) sera prochainement construit. Il s'agit d'un projet pilote qui pourra ensuite être étendu à d'autres parcs régionaux.

## MONUMENTS ET SCULPTURES REMARQUABLES

### MONUMENTS

#### Les vestiges d'une villa romaine

Des fouilles archéologiques menées entre 1968 et 1971 ont mis à jour une villa romaine le long de l'avenue du Bois dans l'actuelle troisième phase du parc Roi Baudouin. Elle aurait été occupée du 2<sup>e</sup> à la moitié du troisième siècle de notre ère. Sa situation n'est pas anodine, nous sommes à moins d'un kilomètre de l'ancienne chaussée romaine et à proximité de différents points d'eau (des sources et le Molenbeek). Le plan de la villa est classique : deux bâtiments d'angle en façade reliés par une galerie qui donne accès à l'arrière à une grande pièce rectangulaire avec annexes.

Ces vestiges ont été classés par l'arrêté du gouvernement bruxellois du 13 avril 1995.

#### Le chalet du Laerbeek

Situé dans la phase III du parc, le chalet fut construit en 1908 par l'avocat Eugène Van den Elschen, alors propriétaire du bois du Laerbeek. L'architecte liégeois Charles Castermans en avait fait une bâtisse de style néo-normand caractérisée par une toiture aux nombreux pans et des façades à colombage. Très délabré, il fut restauré par la Région bruxelloise au moment de la création de la troisième phase du parc Roi Baudouin pour y abriter un café-restaurant.



## SCULPTURES

### **Sa Majesté le roi Baudouin I<sup>er</sup> (1982)**

Buste en bronze posé sur un socle en pierre réalisé par Henri-Hubert Lenaerts et placé à l'entrée du parc (Phase I), rue Eugène Toussaint.

### **Sans titre (1999)**

A quelques mètres du buste de Baudouin I<sup>er</sup>, deux sculptures brutes en lave basaltique de Georg Hüter se font face. L'une, les « dents » tournées vers le ciel ; l'autre en contrepied, faisant reposer celles-ci sur le sol.

### **Pierre posée en forme de pyramide inversée (1983)**

Conçue in situ par Jean-Marc Navez pour l'exposition « La pierre dans l'art contemporain belge », cette sculpture se trouve à l'entrée du parc (Phase I), rue Valère Broekaert. Quatre blocs de granit disposés sur le tracé d'une croix imaginaire, enserrant dans l'espace créé au centre une mystérieuse pyramide de pierre renversée.

### **Les sept piliers de la sagesse ou Wood Piece β (2004)**

Bruxelles Environnement-IBGE soutient chaque année un concours de création artistique d'œuvres monumentales. La réalisation du lauréat est intégrée ensuite de manière permanente dans un parc régional. Le sculpteur Jano (Jean Alexandre Noskoff) a vu ainsi son installation en bois massif constituée de 7 colonnes de hauteur différente, inaugurée dans la Phase III du parc Roi Baudouin, non loin du Chalet du Laerbeek.

## ESPACES VERTS PROCHES

Au nord, le Poelbos.

Au nord-ouest, le Bois du Laerbeek.

Au nord-est, le Bois de Dieleghem.

A l'ouest, les marais de Jette et de Ganshoren.

A l'est, le parc de la Jeunesse.

Au sud-est, le parc Paul Garcet.

Au sud-ouest, la Peupleraie Nestor Martien et le Zavelenberg.

Au sud, le parc Elisabeth.

**Superficie** : Phase I : 12 hectares, 90 ares. Phase II : 4 hectares, 76 ares. Phase III : 19 hectares, 6 ares.

**Typologie** : parc de quartier à fonction récréative, mais aussi zones spéciales de conservation Natura 2000.

**Propriétaire** : Région de Bruxelles-Capitale.

**Gestion** : Bruxelles Environnement-IBGE.

**Classement** : le parc Roi Baudouin n'est pas classé.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### **HEURES D'OUVERTURE**

Le parc Roi Baudouin n'est pas clôturé. Il est donc accessible tout au long de la journée.

Une équipe de huit gardiens s'organise 7 jours sur 7 pour la surveillance des trois phases du parc.



## CONTACTS

Une question, un problème, adressez-vous pendant les heures de surveillance aux gardiens du parc.

**En cas d'urgence** : Parc Assistance au 0497/599 99 87.

Bruxelles Environnement-IBGE : 02 / 775 75 75, [info@bruxellesenvironnement.be](mailto:info@bruxellesenvironnement.be)

## EQUIPEMENTS

**Phase I** : terrain multisports (goals, panneaux de basket + marquage au sol pour le tennis et le volley-ball), demi-tonneau pour la pratique du skate-board, piste cyclable, étang accessible aux pêcheurs, bancs, poubelles.

**Phase II** : plaine de jeux (3-7ans), piste cyclable, pontons, bancs, poubelles.

**Phase III** : plaine de jeux (7-12 ans), aire de repos, fontaine, restaurant avec terrasse, bancs, poubelles.

## ENTRÉES

**Phase I** : avenue du Sacré-Coeur, chaussée de Wemmel, rue Eugène Toussaint, rue Valère Broekaert et rue Bonaventure.

**Phase II** : rue Eugène Toussaint, avenue de l'Exposition et rue Antoine Baeck.

**Phase III** : avenue de l'Exposition, avenue du Laerbeek et Petite rue Sainte-Anne.

## ACCESSIBILITÉ PMR

De par leur revêtement de sol, les phases I et II sont tout-à-fait accessibles aux personnes en chaise roulante. De plus, un parcours d'orientation a spécialement été aménagé à leur attention.

Par contre, dans la phase III du parc, plus sauvage, et dans les sous-bois de la phase I (à cause d'un petit pont très escarpé), l'accès n'est pas conseillé.

## TRANSPORTS PUBLICS

Entre 2007 et 2009, la STIB opère une vaste restructuration de son réseau pour améliorer la mobilité à Bruxelles. D'importants changements de lignes auront lieu au cours de cette période. Nous vous invitons à consulter le [site de la STIB](#) pour connaître les lignes de transport en commun qui vous conduiront vers le parc dont il est ici question.

Train : Gare de Jette.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Les dépliants et brochures de Bruxelles Environnement-IBGE :

- Le parc Roi Baudouin ;
- Parcours de sculptures dans les espaces verts de Bruxelles.  
(A commander au 02/775 75 75 ou via [info@bruxellesenvironnement.be](mailto:info@bruxellesenvironnement.be)).
- Plus d'info sur [les itinéraires culturels de parcs et jardins en Région de Bruxelles-Capitale](#).
- Visiter la galerie de photos de la [Virtual Landscape Galery](#).
- Plus d'info sur [le patrimoine architectural de la Région](#).
- Plus d'info sur [les monuments commémoratifs à Bruxelles](#).
- Plus d'info sur [le maillage vert et bleu](#).
- Plus d'info sur [Natura 2000](#).
- Plus d'info sur [la promenade verte](#) qui traverse le parc.

